

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU 08 DECEMBRE 2011

<b>Nombre de membres</b>	L'an deux mille onze, le huit décembre à dix-sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Béziers, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Raymond COUDERC, Président.
En exercice : 53 Présents : 43 Suffrages exprimés : 48	
<b>Vote</b>	<b>Présents titulaires</b> : Mesdames et Messieurs, Marie-Hélène ANGLADE, Michel BARBE, Richard BARREAU, Alain BIOLA, Michel BOZZARELLI, Martine BRUN, Guy COMBES, Jean-François COMBES, Raymond COUDERC, Pierre CROS, Florence CROUZET, Gilles D'ETTORE, Roger FAGES, Francis FORTE, Gérard GAUTIER, Jacques HUC, Frédéric LACAS, Francis MATT, Richard NOUGUIER, Gilbert OULES, Jean-Pascal PELAGATTI, Huguette PERINI, Francis PERNET, Serge PESCE, Robert RALUY, Gérard ROQUES, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS, Jean-Charles SERS, Patrick SOL, Michel SUERE, Philippe VIDAL, Emmanuel VILLANEUVA, conseillères et conseillers syndicaux.
Pour : 48 Contre : 0 Abstention : 0	
<b>Date de convocation</b>	<b>Présents suppléants</b> : Mesdames et Messieurs, Christine ANTOINE, Jean AUGÉ, Francis GISONE, Alain GRENIER, Thierry NADAL, Hervé OBIOLS, Yvan SEGALAS, Christophe THOMAS, Monique VALAIZE, Michel REVEL.
30 novembre 2011	<b>Absents excusés représentés par mandats</b> : Mesdames et Messieurs, Geneviève CARRIERE, Norbert ETIENNE, Claude EXPOSITO, Robert GAIRAUD, Florence TAILLADE, conseillères et conseillers syndicaux ayant donné respectivement mandat à Madame Huguette PERINI et Messieurs, Francis FORTE, Jean-Charles SERS, Robert RALUY, Guy COMBES, conseillère et conseillers syndicaux.
<b>Date de transmission en sous-préfecture</b> .....	<b>Absents excusés suppléés</b> : Messieurs Elie ABOUD, Bruno BARTHES, Jean-François CERVERA, Roger DELGADO, Yves DIMUR, Vincent GAUDY, Henri GRANIER, Philippe HUPPE, Jacques LIBRETTI, Alain VOGEL-SINGER, conseillers syndicaux titulaires, respectivement suppléés par Mesdames et Messieurs Monique VALAIZE, Hervé OBIOLS, Jean AUGÉ, Yvan SEGALAS, Francis GISONE, Thierry NADAL, Christophe THOMAS, Christine ANTOINE, Michel REVEL, Alain GRENIER conseillères et conseillers syndicaux suppléants.
<b>Date d'affichage</b> 03 JAN 2012	<b>Absents excusés</b> : Madame et Messieurs, Gérard BARRAU, Gilbert LEPETICORPS, Richard MONEDERO, Christine PRADEL, Robert TROPEANO conseillère et conseillers syndicaux.
<b>Délibération</b> N° 2011-31	Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Florence CROUZET
<b>Contrôle de légalité</b>	<b>OBJET : POSITIONNEMENT DU SYNDICAT MIXTE DANS LE CADRE DU DEBAT PUBLIC SUR LE PROJET AQUA DOMITIA</b>

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Mairie de Béziers  
2011  
20 DEC. 2011  
Bureau des Politiques Publiques

Rapporteur : Le Président

Considérant les lois SRU du 13 décembre 2000 et UH du 02 juillet 2003 qui ont mis en place les schémas de cohérence territoriale (SCOT), lesquels devant fixer un cadre de référence permettant de conjuguer sur un même territoire les politiques de déplacements, d'habitat, de développement économique et d'environnement, ceci dans un objectif de renforcement de l'interaction des politiques urbaines et territoriales.

Considérant les arrêtés préfectoraux du 11 juin 2003 arrêtant le périmètre du SCOT du Biterrois et du 20 janvier 2004 créant le Syndicat Mixte composé des 10

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU BITERROIS

## REPUBLIQUE FRANCAISE

### SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

---

EPCI suivants :

- Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée
- Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée
- Communauté de Communes Coteaux et Châteaux
- Communauté de Communes La Domitienne
- Communauté de Communes FRAMPS 909
- Communauté de Communes Lirou et Canal
- Communauté de Communes Orb et Taurou
- Communauté de Communes Pays de Thongue
- Communauté de Communes Saint-Chinianais
- Communauté de Communes de Faugères

Considérant que le SCOT du Biterrois doit définir les grands choix stratégiques d'organisation et de développement de son territoire et notamment en matière d'environnement et de gestion durable de nos ressources.

Considérant la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, un débat public sur le projet Aqua Domitia se déroule en Languedoc Roussillon du 15 septembre au 29 décembre 2011, pour examiner l'opportunité et les modalités du projet Aqua Domitia.

Considérant le caractère stratégique et la place majeure qu'occupera le projet Aqua Domitia dans l'avenir de nos territoires, puisqu'il constituera le trait d'union entre le réseau hydraulique régional au maillage des réseaux alimentés par le Rhône avec ceux alimentés par l'Orb, l'Hérault, le canal du Midi ou l'Aude et sa prolongation vers les Pyrénées-Orientales.

Dans le cadre de ce débat public, les élus du Syndicat Mixte souhaitent s'exprimer, en tenant compte des réunions publiques, sur les points ci-dessous :

- Le projet Aqua Domitia dans sa globalité.
- Les caractéristiques et le tracé des maillons concernant le territoire du SCOT : Maillon Val d'Hérault, Maillon Biterrois et Maillon Littoral Audois.
- La ressource actuelle en eau et son devenir.

Considérant que le projet d'adduction d'eau brute est utile au développement du Biterrois et aux habitants du Grand Biterrois, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois affirment avec conviction, à l'unanimité, sa volonté de voir le projet Aqua Domitia devenir une réalité sur son territoire.

#### **Concernant le projet Aqua Domitia**

Considérant l'importance de ce projet pour notre Région, notre Département et donc notre territoire, les objectifs du projet sont de :

- Sécuriser l'alimentation en eau potable par l'apport d'une deuxième ressource, notamment en cas de sécheresse ou de pollution,
- Alléger la pression sur les milieux fragiles (Lez, Mosson, Hérault,

## REPUBLIQUE FRANCAISE

### SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

---

- nappe astienne...) en apportant une ressource de substitution,
- Accompagner le développement économique régional tout en préservant l'environnement,
  - Maintenir et développer une agriculture diversifiée de qualité et une viticulture compétitive, malgré le changement climatique.

Ce projet d'adduction d'eau brute serait un support de développement durable du territoire du Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois tant au niveau du développement démographique qu'au niveau économique au travers d'une organisation urbaine équilibrée au sens large.

Considérant que le projet retenu devra garantir, en complémentarité avec les réseaux BRL existants et les obligations relatives aux nappes souterraines présentes sur notre territoire, une desserte efficace de l'Ouest héraultais et notamment de nos 10 EPCI membres.

Les élus du Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois affirment, à l'unanimité, son avis favorable pour le projet Aqua Domitia.

#### **En ce qui concerne les caractéristiques et le tracé des maillons concernant le territoire du SCoT : (Maillon Val d'Hérault, Maillon Biterrois et Maillon Littoral Audois)**

Considérant que le projet d'adduction doit pouvoir être bénéfique aux territoires qu'elle traverse et non pas se réduire à un simple couloir de passage.

Considérant que le projet Aqua Domitia, dans sa réalisation, se compose de 5 maillons dont 3 concernant le territoire du SCoT du Biterrois :

##### **Le maillon Val d'Hérault :**

Ce maillon constitue un élément central du projet Aqua Domitia, qui sera prolongé vers l'ouest par le maillon Biterrois.

Les enjeux de ce maillon sont la préservation du fleuve Hérault, la sécurisation des besoins des populations et le maintien des activités agricoles et touristiques.

##### **Le maillon Biterrois :**

Ce maillon a pour objectif d'apporter une ressource supplémentaire à notre territoire.

L'enjeu de ce maillon est de sécuriser la ressource en eau potable et de développer l'irrigation agricole.

##### **Le maillon Littoral Audois :**

L'objectif de ce maillon est de sécuriser l'alimentation en eau du littoral audois, notamment en été lorsque la population est multipliée par cinq. Cette zone n'est alimentée aujourd'hui pratiquement que par une seule ressource en eau.

## REPUBLIQUE FRANCAISE

### SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

---

Considérant que le projet doit :

- conforter à la fois, la dynamique agricole et économique et le développement urbain (densité, principe de compacité et de continuité, gestion des ressources...) souhaitée par le SCOT.
- prendre en compte les difficultés techniques d'entretien et de sécurité liées à l'exploitation des réseaux.

Dans l'optique d'une contribution du Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois au Débat Public, les élus du Syndicat Mixte soutiennent à la majorité le découpage en cinq maillons du projet Aqua Domitia ainsi que son tracé qui répond le mieux aux besoins du territoire et aux orientations du SCOT.

#### **Concernant la ressource actuelle en eau et son devenir**

Considérant que le projet d'adduction d'eau brute que propose Aqua Domitia et BRL soulève certaines questions notamment celles relatives au traitement de l'eau, la capacité à protéger le fleuve Orb ainsi que la nappe astienne...

- L'apport de l'eau brute venant du Rhône impliquerait un traitement obligatoire pour son usage. Cela sous entendrait un investissement supplémentaire, pour les communes du SCOT, pour traiter l'arrivée de cette nouvelle ressource. La question se pose de savoir si les communes seront certaines que l'investissement dans le traitement de cette nouvelle ressource en eau sera pérenne au vu des nouvelles normes de qualité ?
- Le fleuve Orb et sa nappe alluviale fournissent actuellement environ 80% de la ressource pour l'eau potable et la quasi-totalité pour l'irrigation, qu'en sera-t-il à long terme si nos ressources devaient alimenter d'autres territoires que le notre ?
- La nappe astienne, déjà fortement exploitée, fait l'objet de mesures de protection dans le cadre du SAGE Astien en cours d'élaboration. Notre territoire étant concerné par des zones de vulnérabilité au Nord de Béziers et sur la commune de Florensac, comment cette ressource sera-t-elle protégée sur le long terme tout en permettant l'accès à la ressource à la population ?

Dans l'optique d'une contribution du Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois au Débat Public, les élus du Syndicat Mixte soutiennent :

- à l'unanimité l'importance de développer le réseau d'eau brute mais pas au détriment des ressources qui sont actuellement présentes sur son territoire. Il s'agit d'un véritable outil de développement et d'aménagement du territoire biterrois notamment comme élément de pérennisation de l'activité agricole.
- à l'unanimité l'accès à l'eau et la sécurisation de la ressource existante sont une nécessité à la fois pour la population et pour les exploitations agricoles de notre territoire ainsi que pour celles qui souhaitent diversifier leurs productions.

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

Il vous est proposé :

- **D’AFFIRMER** les orientations stratégiques sur le projet Aqua Domitia dans son ensemble :
- 1. **SUR L’UTILITE DU PROJET AQUA DOMITIA POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET URBANISTIQUE DU BITERROIS ET POUR LES HABITANTS DU GRAND BITERROIS**
- 2. **SUR LA REALISATION EFFECTIVE DES MAILLONS DU BITERROIS, DU VAL D’HERAULT ET DU LITTORAL AUDOIS**
- 3. **SUR LA VALORISATION D’UNE POLITIQUE ECONOMIE DE LA RESSOURCE EN EAU ET DE RECHERCHE D’AUTRE RESSOURCE SUR NOTRE TERRITOIRE**
- 4. **SUR LA NECESSITE DU PROJET AQUA DOMITIA POUR LE DEVELOPPEMENT ET LE MAINTIEN D’UNE AGRICULTURE PERFORMANTE**
- 5. **SUR LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE DU FLEUVE ORB ET DE SA NAPPE ALLUVIALE**
- 6. **SUR L’IMPORTANCE DU CALIBRAGE DE L’OUVRAGE ET DU PHASAGE DU PROJET AFIN D’ASSURER TOUTES LES GARANTIES NECESSAIRES POUR QUE LE TERRITOIRE DU GRAND BITERROIS PUISSE ETRE SOLIDAIRE DE L’AUDE SANS RISQUER DE SE RETROUVER EN SITUATION DEFICITAIRE EN EAU LOCALEMENT OU DE MENACER LES MILIEUX.**
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Le Comité Syndical, **ADOpte** l’ensemble des propositions sus exposées à l’unanimité, selon le détail des votes rappelé ci-avant,  
Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
Raymond COUDERC



SOUS-PRÉFECTURE DE BÉZIER  
REÇU LE

7 n DEC. 2011

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU BITERROIS